DIPLÔME NATIONAL DE NIVEAU 5

Certificateur
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

Groupe Ozanam
PÔLE FORMATIONS

Rentrée apprentissage 2027

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Systèmes constructifs bois et habitat

Mixité de public

DURÉE DE LA FORMATION

- 675 heures en 1 an.

PUBLIC VISÉ

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus (possibilité de dérogations).
- Sans condition d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé, ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme, inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau .
- Être de nationalité française, ressortissant de l'Union européenne ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Titulaire d'un BAC bacheliers techno STI2D spécialité architecture et construction et aux bacheliers de la filière générale.

CODE DIPLÔME

- 32023412

FICHE RNCP

- RNCP38578

DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT

- 31/08/2029

COÛT DE LA FORMATION

- 7 978 € par année de formation

Formation entièrement gratuite et rémunérée, sans aucun frais d'inscription ni de scolarité.

LIEU DE FORMATION

- 82 rue des Meuniers - 59000 LILLE
- Métro : Wazemmes

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. Maîtriser les techniques de conception et de mise en œuvre des systèmes constructifs en bois, en intégrant les contraintes techniques, économiques et environnementales.
2. Développer des compétences en gestion de projet, de la conception à la réalisation, en assurant la coordination des différents intervenants.
3. Acquérir les savoirs associés à la performance énergétique des bâtiments et à l'utilisation durable des ressources.
4. Renforcer les capacités de communication technique et professionnelle, essentielles pour évoluer dans les métiers du bois et de l'habitat durable.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Dossier de candidature à compléter en ligne, entretien de positionnement et test dans un délai de 15 jours après réception du dossier dûment rempli et accompagné des pièces justificatives demandées.
- Délais d'accès : en fonction de la date de signature du contrat d'apprentissage définie par l'entreprise d'accueil.
- Parcours adaptés : adaptation possible du parcours selon les prérequis.
- Handicap : formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap de l'UFA OZANAM).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET HUMAINS

- Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.
- Moyens pédagogiques : salles de formation équipées, plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.
- L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés, disposant d'une expertise professionnelle et pédagogique en adéquation avec les contenus de formation. La liste des formateurs intervenants est accessible sur demande.
- Alternance : 1 semaine à l'UFA OZANAM - 1 semaine en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les candidats sont présentés aux épreuves générales et techniques dudit BTS, diplôme délivré par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.
Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve. Les candidats s''inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent de manière automatique, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondants. Ceux qui ont préparé le diplôme par une autre voie reçoivent cette attestation s'ils en font la demande. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

PASSERELLES, ÉQUIVALENCES, POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

Des possibilités d'équivalences ou de passerelles peuvent exister ; il est conseillé de contacter la Direction de l'UFA OZANAM afin d'obtenir des informations détaillées et adaptées à votre parcours.
Poursuite d'études : Licence professionnelle mention métiers du bois - Classe préparatoire ATS ingénierie industrielle.
Exemples de métiers : Conducteur de travaux - Responsable de bureau d'études de prix.

cfa JEAN BOSCO

UN CAMPUS LILLOIS, NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Situé en plein cœur de Lille, à proximité immédiate des quartiers Euralille et Wazemmes, le Campus Sup' du Groupe OZANAM LILLE offre un environnement d'apprentissage dynamique et accueillant, évoquant l'atmosphère d'un mini-campus urbain. Nos équipes pédagogiques et éducatives s'engagent résolument dans la réalisation d'un projet Campus à la fois audacieux et novateur, conçu pour catalyser la réussite individuelle de chaque apprenant.

LES ÉPREUVES D'EXAMEN

E1 - Culture générale et expression

- E1-U1 - Culture générale et expression (coefficient : 3 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 4h00)

E2 - Langue vivante étrangère

- E2-U2 - Langue vivante étrangère (coefficient : 3 - épreuve orale ponctuelle - durée : 1h15)

E3 - Mathématiques et physique-chimie

- E3-U31 - Mathématiques (coefficient : 2 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 2h00)
- E3-U32 - Physique-chimie (coefficient : 2 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 2h00)

E4 - Étude technico-économique

- E4-U41 - Répondre à une affaire (coefficient : 2 - épreuve orale ponctuelle - durée : 20 minutes)
- E4-U42 - Analyse, dimensionnement et choix de composants (coefficient : 4 - épreuve écrite ponctuelle - durée : 4h00)

E5 - Conception et suivi de chantier

- E5-U51 - Conception de systèmes constructifs bois (coefficient : 6 - épreuve pratique et orale ponctuelle - durée : 40 minutes)
- E5-U52 - Suivi de chantier (coefficient : 2 - épreuve orale ponctuelle - durée : 30 minutes)

E6 - Expérimentation et mise en œuvre

- E6-U6 - Expérimentation et mise en œuvre (coefficient : 4 - épreuve pratique ponctuelle - durée : 6h00)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Accessibilité handicap

Nos locaux sont accessibles aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

Besoins éducatifs particuliers

Les besoins éducatifs particuliers concernent des apprentis en situation de handicap, malades, à haut potentiel, nouvellement arrivés en France…
Notre pédagogie est adaptée à la diversité des apprenants afin d'individualiser leur parcours de formation. Les apprentis à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques regroupent une grande variété d'apprenants qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des apprenants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages.

Site InserJeunes

Les statistiques présentées sur ce site sont issues des apprenants des deux années précédentes, avec des taux calculés pour la France. Elles permettent de comparer nos résultats à ceux des autres établissements et de mesurer la valeur ajoutée de la formation. Consultez les données sur la plateforme officielle InserJeunes : Accéder au site InserJeunes

LÉGISLATION EN VIGUEUR

L'apprentissage : une formation gratuite et rémunérée

Le financement des formations par apprentissage est encadré par plusieurs dispositions réglementaires.
Pour le secteur privé, le coût de la formation est aligné sur le niveau de prise en charge fixé par l'opérateur de compétences (décret n°2019-956 du 13 septembre 2019). Ce montant peut varier selon la convention collective de l'employeur et faire l'objet de compléments, notamment pour les apprentis en situation de handicap. En principe, il n'y a pas de reste à charge pour l'entreprise. Toutefois, le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 introduit une participation obligatoire de 750 € pour l'entreprise pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7. La formation demeure gratuite pour l'apprenti, conformément à l'article L.6211-1 du Code du travail.
Pour le secteur public, les employeurs prennent en charge les coûts de formation de leurs apprentis (article L.6227-6 du Code du travail). Une exception s'applique au secteur public territorial, qui bénéficie d'un dispositif spécifique de financement via la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale, prévu par le décret n°2020-786 du 26 juin 2020.

Les aides aux apprentis (susceptibles de modifications selon les textes en vigueur)

Le statut d'apprenti donne accès à un certain nombre d'aides et d'avantages.
Plus d'informations au 03 20 21 98 81 ou pole.formations@ozanam.eu.

Version - 02/11/2026

NOS INDICATEURS DE PERFORMANCE

- *Taux de réussite aux examens (pourcentage du nombre d'apprentis ayant obtenu la certification sur le nombre d'apprentis présents à l'examen) :* **non concerné**
- *Taux d'interruption en cours de formation (pourcentage du nombre d'apprentis ayant rompu leur contrat sans solution sur le nombre d'apprentis inscrits à la formation) :* **non concerné**
- *Taux de poursuite d'études (pourcentage du nombre d'apprentis diplômés en poursuite d'études sur le nombre d'apprentis diplômés) :* **non concerné**
- *Taux d'insertion professionnelle à 6 mois (pourcentage du nombre d'apprentis insérés dans l'emploi sur le nombre d'apprentis diplômés) :* **non concerné**
- *Taux d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification (pourcentage du nombre d'apprentis insérés dans l'un des métiers visés par la certification sur le nombre d'apprentis diplômés) :* **non concerné**
- *Taux de satisfaction (pourcentage issu de l'enquête insertion et satisfaction) :* **non concerné**

Aucune donnée n'est disponible à ce jour. La première session de validation du BTS Systèmes constructifs bois et habitat par la voie de l'apprentissage est prévue en 2028.

NOUS CONTACTER

PÔLE FORMATIONS

50 rue Saint-Gabriel
59045 LILLE CEDEX
03 20 21 98 81
pole.formations@ozanam.eu

Directeur Pôle Formations

- Thierry MICHEL
- thierry.michel@ozanam.eu

Chargé de relations entreprises

- Benjamin CHAPELET
- benjamin.chapelet@ozanam.eu

Secrétaire

- Karine POTTIER
- karine.pottier@ozanam.eu

Référente handicap

- Nathalie AVEZ
- nathalie.avez@ozanam.eu

Chargée de mission Qualité

- Frédérique WESTEEL
- frederique.westeel@ozanam.eu